



PRÉFET DE L'AUDE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° SPL-2015-019 PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ DU 16 FEVRIER 2015
RELATIF À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (C.L.E.)
DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.A.G.E.)
DE LA HAUTE VALLÉE DE L'AUDE**

Le Préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'Environnement, Livre II, et notamment ses articles L 212-1 à L 212-7 ;

VU le décret n°2007-1213 du 10 août 2007, relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux et modifiant le Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté interpréfectoral n°2001-1710 du 17 septembre 2001 fixant le périmètre du S.A.G.E. de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté interpréfectoral n° 2006-11-1983 du 2 août 2006 fixant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 22008-11-5513 du 03 octobre 2008 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010-11-3499 du 14 octobre 2010 portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012256-0001 du 18 octobre 2012, relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013072-0001 du 12 mars 2013 portant modification de l'arrêté n°2012256-0001 du 18 octobre 2012, relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2014202-0002 du 22 juillet 2014 portant modification de l'arrêté du 18 octobre 2012 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Haute Vallée de l'AUDE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015043-0001 du 16 février 2015 portant modification de l'arrêté du 22 juillet 2014 relatif à la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux de la haute Vallée de l'AUDE ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de l'AUDE en date du 22 mai 2015 ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil Départemental de l'ARIEGE en date du 20 avril 2015 ;

Vu la délibération de l'Assemblée plénière du Conseil départemental des Pyrénées Orientales en date du 27 avril 2015 ;

Sur proposition de Madame la Sous-Préfète de LIMOUX,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'article 1 de l'arrêté n° 2014202-0002 du 22 juillet 2014, portant modification de la composition de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de la Haute Vallée de l'AUDE, est modifié comme suit, en ce qui concerne le Collège des Représentants des Collectivités Territoriales, de leurs Groupements et des Etablissements Publics Locaux :

.I.
COLLÈGE des REPRÉSENTANTS des COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, de leurs
GROUPEMENTS et des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
.26 MEMBRES.

REPRÉSENTANT de la RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON :

En attente de sa désignation par le Conseil Régional suite à la démission de Magali VERGNES

REPRÉSENTANT de la RÉGION MIDI – PYRÉNÉES :

Marc CARBALLIDO, Vice-président du Conseil Régional Midi Pyrénées

DEPARTEMENT de l'AUDE	<u>REPRÉSENTANTS du DÉPARTEMENT</u> <i>Anne-Marie BOHIC CORTES, Conseillère départementale du canton de Quillan</i> <i>Francis SAVY, Conseiller départemental du canton de Quillan</i> <i>Slone GAUTIER, Conseillère départementale du canton de Carcassonne 3</i> <i>Rose-Marie JALABERT TAILHAN, conseillère départementale du canton de Limoux</i>
	<u>REPRÉSENTANTS des COMMUNES</u> Jacques GALY, Maire de Puilaurens- Lapradelle Ghislaine TAFFOREAU, Maire d'Alet les Bains David FERNANDEZ, Adjoint au Maire de Campagne sur Aude Alain COSTES, Maire de Cournanel Honoré GERVAIS, Maire de Le Clat Denis MOUNIÉ, Maire de La Digne d'Aval Christophe CHALULEAU, Adjoint au Maire de Rennes les Bains Jean-Michel MICHEZ, Maire de Belvis Pierre CASTEL, Maire de Quillan Christian ARAGOU, Maire du Bouquet
	<u>REPRÉSENTANTS des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX</u> Alain LABATUT, Représentant du Syndicat Mixte des Pyrénées audoises et de la Haute Vallée de l'AUDE Pierre DURAND, Vice-président du Syndicat d'Aménagement Hydraulique de la Haute Vallée de l'AUDE Pierre BARDIES, Vice-président du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (S.M.M.A.R.) Jean-Claude VAISSIERE, Représentant de la Communauté de Communes du Pays de COUIZA

DEPARTEMENT des PYRENEES ORIENTALES	REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT <i>Charles CHIVILLO, Conseiller départemental du canton de la Vallée de l'Agly</i>
	REPRÉSENTANT des COMMUNES Pierre BATAILLE, Maire de Fontrabieuse
	REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX Michel GARCIA, Maire de Matemale, représentant le Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes
DEPARTEMENT de l'ARIEGE	REPRÉSENTANT du DÉPARTEMENT <i>Karine ORUS-DULAC, Conseillère départementale du canton de Haute Ariège</i>
	REPRÉSENTANT des COMMUNES Christiane BEL, Maire adjointe de Mijanes
	REPRÉSENTANT des ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX Jean-François SANCHE, Conseiller communautaire de la Communauté de Communes du Donezan

ARTICLE 2 :

Les autres articles restent inchangés.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (6 rue Pitot – CS 99002 – 34063 MONTPELLIER CEDEX 02) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'AUDE, de la Préfecture de l'ARIÈGE et de la Préfecture des PYRENEES ORIENTALES.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'AUDE, Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de LIMOUX sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera adressée à chacun des membres de la Commission.

Cet arrêté sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de l'AUDE, de la Préfecture de l'ARIÈGE et de la Préfecture des PYRENEES ORIENTALES et sera mis en ligne sur le site Internet désigné par le Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables : <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

CARCASSONNE, le 29 MAI 2015

LE PRÉFET


Louis LE FRANC